



**AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIENNE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR**

Dakar, le **29 mars 2025**

DIRECTION GENERALE

N° 2025/ 000472 /ASECNA/DGDD

AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'ASECNA recherche pour sa Direction générale à Dakar :

UN (01) CHEF DE SERVICE PROCEDURES DE VOL

Structure concernée : **Direction de l'Exploitation de la Navigation Aérienne**

Date limite de réception des candidatures : **9 avril 2025**

I – DESCRIPTION DU POSTE :

Le candidat retenu aura pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de conception des procédures de vol.

A ce titre, il(elle) sera principalement chargé(e) de :

- concevoir et mettre en œuvre pour le compte des États membres de l'ASECNA, les procédures de vol répondant aux prescriptions et normes de l'OACI ;
- concevoir pour le compte des États et ANSP de la région AFI qui le demandent, les procédures de vols répondant aux prescriptions et normes de l'OACI ;
- participer à la mise en œuvre du programme FPP de l'OACI au profit de la région AFI;
- assurer la formation aux concepts PBN du personnel ATM des pays membres de l'ASECNA et des États de la région AFI qui le sollicitent ;
- participer à la réorganisation des routes ATS de la région AFI suivant les critères PBN;
- réaliser les études de sécurité associées à la mise en œuvre des procédures de vols ;
- planifier, élaborer et mettre en œuvre les procédures d'approche RNP et promouvoir les procédures d'approche avec guidage vertical (APV) Baro-VNAV ou SBAS selon les besoins ;
- planifier, élaborer et mettre en œuvre les procédures d'arrivées et de départs PBN sur les aéroports principaux ;
- élaborer les conditions d'utilisation des procédures de descente continue (CDO) et de montée continue (CCO) sur les routes d'arrivée et de départ des aéroports principaux ;



- réviser de manière périodique les procédures de vols publiées en cas de modifications des infrastructures ou d'amendements de la réglementation de l'OACI.

II – PROFILS EXIGES :

1. FORMATIONS :

Les candidats visés doivent être titulaires d'un diplôme de niveau Bac +5 ou d'un diplôme universitaire correspondant à un Master's degree en Exploitation de la navigation aérienne ou équivalent.

En outre, les candidats doivent disposer de compétences managériales en vue de la mise en œuvre des objectifs opérationnels.

2. EXPERIENCE :

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle répondant à au moins l'un des trois critères ci-après :

- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine à un poste de responsabilité dans les administrations nationales ou institutions internationales de l'aviation civile ;
- au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine au sein de l'ASECNA ;
- au moins 3 ans d'expérience professionnelle à un poste de responsabilité à l'ASECNA.

3. VALEURS ET QUALITES PERSONNELLES :

- Faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'un comportement éthique ;
- Sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Sens du travail en équipe ;
- Savoir travailler sous pression et faire preuve de réactivité ;
- Savoir travailler avec soin et méthode ;
- Aptitudes à communiquer et à gérer des relations professionnelles.

III – CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION :

Conformes aux dispositions du Statut Unique et du Code de Rémunération du Personnel de l'ASECNA.

IV – PROCEDURE DE SELECTION :

Les candidatures devront être accompagnées des pièces ci-après :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum Vitae (CV) ;
- Copie(s) certifiée(s) conforme(s) de(s) diplôme(s) obtenu(s) ;
- Certificat(s) de travail et Attestation(s) de(s) formation(s) effectué(s) le cas échéant.

A l'issue de cette procédure de sélection, aucun dossier ne sera retourné aux postulants.



V- ACTE DE CANDIDATURE :

Le présent appel à candidatures est disponible sur le site web de l'ASECNA, à l'adresse www.asecna.aero .

Les personnes intéressées et ayant la qualification sont invitées à soumettre leurs candidatures en ligne sur ce site.

Les candidatures reçues après la date limite indiquée ou à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus seront déclarées irrecevables.

L'ASECNA se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de vacance de poste.

Le Directeur général

Prosper ZO'O MINTO'O

Diffusion

- Toutes Structures Siège
- Toutes les DGRP/DGAN/ANAC
- DGDP-DGDM
- EAMD-ERNA-ERSI
- Affichage Direction Générale